

Dans le groupe D, "articles et fournitures de ménage": le savon, les appareils de chauffage domestiques et leurs accessoires; les appareils et accessoires pour le chauffage de l'eau dans les maisons.

Dans la Partie II, "machines, instruments, outillage et fournitures agricoles": les plantoirs de jardin, les semoirs de maïs, les semoirs de céréales et épanduses d'engrais, les boîtes à semences pour les disques, les charge-fumier, les semoirs de jardin, la mécanique ou hippomobile, les semoirs à haricots, les semoirs à céréales, les épanduses de chaux ou d'engrais chimiques, les épanduses de fumier, les charrues; les instruments de culture, tels que les herses à disques hippomobiles, les extirpateurs hippomobiles, les sarclours manuels, les cadres à disques, les rouleaux de terrain, les plantoirs, les binettes hippomobiles; les machines à fenois, comme les faucheuses, les râtaux, les faneuses, les tourne-foin, et ainsi de suite. Voilà autant d'articles qui servent au cultivateur, et qu'il lui faut acheter à prix d'argent. Et jusqu'il en a tant besoin, qu'arriverait-il s'il fallait les payer cinquante, cent ou deux cent pour cent plus cher qu'aujourd'hui? Le Parlement doit donc faire en sorte de protéger le prix de ces articles, dans l'intérêt des cultivateurs non seulement de ma circonscription mais de tout le pays. Je vois qu'il est aussi question d'engrais de toutes sortes. C'est aujourd'hui que les cultivateurs doivent acheter leurs engrais. Ils en ont besoin pour enrichir leur terre et récolter une abondante moisson cette année. Mais si on n'impose pas de plafond sur ces produits, ou sur ces denrées, les cultivateurs auront à les payer très cher, ou ne pourront probablement pas les acheter du tout.

On pourrait en dire autant des graines de semence, et ainsi de suite. Cette ordonnance énumère une multitude d'articles nécessaires aux cultivateurs; et je soutiens qu'il nous faut adopter quelque réglementation qui stabiliserait les prix que doivent payer nos cultivateurs et nos ouvriers. N'allons pas oublier que les cours des produits agricoles n'ont pas toujours été au niveau des prix des produits ouvriers.

Je désire consigner au compte rendu une liste comparative des prix de gros des produits ouvriers et des prix des produits agricoles. Je demande la permission de l'insérer au hansard sans la lire parce qu'elle ne comprend que des chiffres statistiques et elle est assez longue.

M. L'ORATEUR: L'honorable député a-t-il la permission de consigner cette liste au hansard?

DES VOIX: Oui

M. MARQUIS: Voici la liste:

Prix de gros au Canada depuis 1890
1890 à 1939=100

Année	Indice d'ensemble des prix de gros	Produits entièrement ou en grande	
		partie ouvriers	Produits agricoles
1890	70.5	86.0	67.7
1891	70.5	82.7	70.1
1892	65.4	77.6	64.1
1893	66.4	76.3	64.8
1894	62.0	71.1	57.1
1895	60.7	70.1	60.1
1896	58.7	69.0	57.6
1897	59.7	69.7	57.6
1898	62.4	72.3	65.1
1899	63.6	71.3	60.9
1900	65.5	74.9	63.8
1901	66.9	73.7	67.6
1902	69.9	73.9	70.2
1903	70.9	74.6	71.6
1904	71.7	76.6	73.4
1905	73.9	78.2	72.9
1906	74.2	76.5	72.2
1907	80.2	81.2	84.2
1908	80.0	82.6	85.8
1909	81.4	81.8	94.1
1910	82.4	82.2	85.1
1911	85.1	80.5	86.7
1912	89.5	84.4	98.9
1913	87.6	84.4	90.0
1914	89.6	85.5	98.6
1915	96.3	92.6	109.4
1916	115.3	110.2	126.1
1917	156.4	147.9	180.5
1918	174.3	166.4	186.3
1919	183.3	172.1	206.1
1920	213.3	203.9	225.6
1921	150.5	151.2	145.6
1922	133.1	130.8	123.6
1923	134.1	134.3	114.5
1924	136.0	132.7	123.7
1925	140.4	135.2	141.9
1926	136.8	130.3	145.2
1927	133.7	125.7	139.4
1928	131.9	123.8	137.1
1929	130.8	121.2	141.6
1930	118.5	113.7	120.2
1931	98.6	97.4	79.4
1932	91.3	90.9	65.9
1933	91.8	91.4	69.7
1934	98.0	95.6	84.0
1935	98.6	94.8	89.7
1936	102.1	95.9	98.5
1937	115.7	104.9	118.1
1938	107.5	101.9	103.5
1939	103.2	98.1	93.1
1940	113.4	106.2	96.7
1941	123.1	115.7	107.2
1942	130.8	119.7	127.8
1943	136.8	121.3	146.2
1944	140.2	121.9	156.2
1945	141.7	122.3	161.2
1946	148.6	128.6	165.9

Cette liste démontre que, de 1943 à 1946, grâce aux régies, le prix des produits agricoles pouvait se comparer avantageusement à celui des produits manufacturés.

Au nom des cultivateurs et des travailleurs, je désire appuyer le principe dont s'inspire le bill, tant pour prévenir une majoration excessive du prix des produits ouvriers que pour obtenir des prix raisonnables pour les denrées agricoles. Dans quelle situation se trouve-